



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2020-151

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

31– DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT – DIRECTION

R76-2020-08-31-001 - Décision de subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire aux RBOP délégué et RUO (10 pages)	Page 3
R76-2020-08-31-003 - Décision de subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire pour les dépenses et recettes du programme 113 (2 pages)	Page 14
R76-2020-08-31-002 - DREAL : arrêté portant subdélégation de signature du DREAL aux agents - Niveau régional (6 pages)	Page 17

31– DIRECTION REGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU
LOGEMENT – DIRECTION

R76-2020-08-31-001

Décision de subdélégation de signature pour
l'ordonnancement secondaire aux RBOP délégué et RUO

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA RÉGION OCCITANIE

DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE AUX RESPONSABLES DE BOP DÉLÉGUÉ ET AUX RESPONSABLES D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA RÉGION OCCITANIE

- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu** le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement prévue aux articles L122-1 et L122-7 du code de l'Environnement ;
- Vu** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Vu** le décret en conseil des ministres du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Étienne GUYOT préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu** l'arrêté du 18 octobre 2019 de la ministre de la transition écologique et solidaire et de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, désignant Monsieur Patrick BERG directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie à compter du 1^{er} décembre 2019 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 3 février 2020 portant subdélégation de signature à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie, pour les dépenses et recettes relevant du programme 354 - action 6 « dépenses immobilières de l'administration territoriale – dépenses de l'occupant » ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 25 mai 2020 donnant délégation de signature, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie, en ce qui concerne l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État ;
- en sa qualité de responsable délégué des Budgets Opérationnels de Programme (RBOP) et responsable d'Unité Opérationnelle des programmes (RUO) :
 - « Paysage, Eau, Biodiversité » (113) ;
 - « Urbanisme, Territoire et Amélioration de l'Habitat » (135) ;

- « Expertise, Information géographique et météorologie » (159) ;
- « Prévention des Risques » (181) ;
- « Infrastructures et Services de Transport » (203) ;
- « Sécurité et Éducation Routière » (207) ;
- « Conduite et Pilotage des Politiques de l'Écologie, du Développement Durable et de la Mobilité Durables » (217).

■ en sa qualité de responsable d'Unité Opérationnelle du Budget Opérationnel de Programme :

- « Énergie Climat et Après- mines » (174) ;
- « Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable » (BOP 159-CGDD, action 10) ;
- « Expertise, Information géographique et météorologie » (159) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354 - action 5 « fonctionnement courant » et action 6 « dépenses immobilières de l'administration territoriale – dépenses de l'occupant »).

Décide :

Article 1 - Subdélégation de signature est donnée par Monsieur Patrick BERG en tant que RBOP à :

- Monsieur Joël DURANTON, directeur régional adjoint ;
- Monsieur Sébastien FOREST, directeur régional adjoint ;
- Madame Yamina LAMRANI-CARPENTIER, directrice régionale adjointe ;
- Madame Sylvie LEMONNIER, directrice régionale adjointe.

ainsi qu'à :

- Madame Aurélie BOUSQUET, directrice de la Direction Appui Régional ;
- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général.

pour l'ensemble des programmes énumérés ci-dessus, à l'effet de :

1. Recevoir les crédits du programme en Autorisations d'Engagement et en Crédits de Paiement ;
2. Répartir les crédits en Autorisations d'Engagement et en Crédits de Paiement, entre les services suivants, chargés de l'exécution en qualité de responsables d'Unités Opérationnelles :
 - ◆ DREAL Occitanie ;
 - ◆ DIRSO ;
 - ◆ DDT(M) 09, 11, 12, 30, 31, 32, 34, 46, 48, 65, 66, 81, 82 ;
 - ◆ Préfectures 09, 11, 12, 30, 31, 32, 34, 46, 48, 65, 66, 81, 82 ;
 - ◆ DDCS 30, 31, 34, 66 ;
 - ◆ DDCSPP 09, 11, 12, 32, 46, 48, 65, 81, 82.
3. Procéder à des ré-allocations, en Autorisations d'Engagement et en Crédits de Paiement, en cours d'exercice budgétaire entre ces services.

Article 2 -

A) Subdélégation de signature est donnée par Monsieur Patrick BERG en tant que RUO :

1. Pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics, à :

- Monsieur Joël DURANTON, directeur régional adjoint ;
- Monsieur Sébastien FOREST, directeur régional adjoint ;
- Madame Yamina LAMRANI-CARPENTIER, directrice régionale adjointe ;
- Madame Sylvie LEMONNIER, directrice régionale adjointe.

ainsi qu'à :

- Madame Aurélie BOUSQUET, directrice de la Direction Appui Régional ;
- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général.

Sont soumis à autorisation préalable de signature les actes d'engagement des marchés publics dont le montant toutes taxes comprises est égal ou supérieur à :

- 166 800 € TTC pour les marchés de fournitures et de services,
- 500 000 € TTC pour les marchés de travaux,

ainsi que les avenants qui augmentent d'un montant égal ou supérieur à 20 % le montant du marché initial, y compris les avenants se rapportant à un marché initial non soumis à autorisation préalable.

2. Pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les actes relatifs à l'exécution des marchés publics n'impliquant pas d'engagement financier (agrément de sous-traitants, délivrance de l'exemplaire unique, décision de prolongation de délai....) sans limitation de plafond, ainsi que les annexes A et B des demandes d'avis au RMA (responsable ministériel des achats) à :
 - Monsieur Nicolas MERY, Direction Transports ;
 - Monsieur Alex URBINO, Direction Transports ;
 - Madame Isabelle SAINT PIERRE, Direction Transports ;
 - Monsieur Jonathan BOISSONNADE, Direction Transports.
3. Pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les actes relatifs à la passation et exécution des marchés publics, dans le cadre des BOP dont ils ont la charge, à :
 - Monsieur Christian GODILLON, directeur de la Direction Transports, Monsieur Christophe GAMET, son adjoint (BOP 203 et BOP 207) ;
 - Madame Sarah AMRI, directrice de la Direction Risques Industriels, Monsieur Yves BOULAIGUE, son adjoint (BOP 181 – actions 1 et 11) ;
 - Monsieur Philippe CHAPELET, directeur de la Direction Risques Naturels, Madame Marie-Line POMMET, son adjointe, et Pierre-Olivier DUBOIS, chef du département Prévision des Crues et Hydrométrie (BOP 181, FPRNM) ;
 - Monsieur Laurent SCHEYER, directeur de la Direction Écologie, Madame Paula FERNANDES, son adjointe (BOP 113 – actions 2 et 7) ;
 - Monsieur Eric PELLOQUIN, directeur de la Direction Énergie Connaissance, (BOP 174, BOP 159-CGDD et BOP 217 CGDD) ;
 - Monsieur Jean-Emmanuel BOUCHUT, directeur de la Direction Aménagement, Madame Laure VIE, son adjointe (BOP 113 – action 1, et BOP 135).

Sont soumis à autorisation préalable de signature les actes d'engagement des marchés publics dont le montant toutes taxes comprises est égal ou supérieur à :

- 166 800 € TTC pour les marchés de fournitures et de services,
- 500 000 € TTC pour les marchés de travaux,

ainsi que les avenants qui augmentent d'un montant égal ou supérieur à 20 % le montant du marché initial, y compris les avenants se rapportant à un marché initial non soumis à autorisation préalable.

4. Pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les actes relatifs à la passation des marchés publics, avec les restrictions suivantes :
 - ◆ dans le respect d'un seuil d'engagement maximum fixé à 90 000 € HT;à :
 - Madame Isabelle SAINT PIERRE et Messieurs Nicolas MERY et Alex URBINO (BOP 203).
5. Pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics, avec les restrictions suivantes :
 - ◆ dans le respect d'un seuil d'engagement maximum fixé à 25 000 € HT ;à :
 - Monsieur Frédéric LE LOUS, chef de l'unité gestion financière (BOP 354 – actions 5 et 6, et BOP 217 – action 5) ;
 - Mesdames et Messieurs Laurent ALONSO, Nicolas ASSEMAT, Vanessa CLEMENT, Nadine COUTIN, Olivier DAUPHIN, Jean-Christophe FRUHAUF, Gérard LAGARDE, Alexandre ROLLAND, et Béatrice TRINQUIER, responsables d'opérations (BOP 203).
6. Pour signer les actes administratifs et comptables nécessaires à la bonne exécution des dépenses et recettes (certificat pour paiement et proposition de titres de perception notamment), à :
 - Madame Aurélie BOUSQUET, directrice de la Direction Appui Régional, et Monsieur Gil BOURDILLON, son adjoint ;
 - Monsieur Sylvain JOBLON, chef de la Division Comptabilité Publique Mutualisée, et Madame Isabelle CATELLA, son adjointe.

Cette signature sera précédée de la mention suivante :

« Pour le préfet de Région et par délégation, le ».

7. Pour signer les décisions financières de titre 3 et 5 à :
 - Monsieur Joël DURANTON, directeur régional adjoint, sans limitation de seuil ;
 - Monsieur Sébastien FOREST, directeur régional adjoint, sans limitation de seuil ;
 - Madame Yamina LAMRANI-CARPENTIER, directrice régionale adjointe, sans limitation de seuil ;
 - Madame Sylvie LEMONNIER, directrice régionale adjointe, sans limitation de seuil ;
 - Monsieur Christian GODILLON, directeur des transports et Christophe GAMET son adjoint, sans limitation de seuil ;
 - Madame Isabelle SAINT PIERRE et Messieurs Nicolas MERY et Alex URBINO (BOP 203) dans la limite de 90 000 euros HT.
8. Pour signer les décisions financières (titre 6) , inférieures à 200 000 € HT à :
 - Monsieur Joël DURANTON, directeur régional adjoint, sans limitation de seuil ;
 - Monsieur Sébastien FOREST, directeur régional adjoint, sans limitation de seuil ;
 - Madame Yamina LAMRANI-CARPENTIER, directrice régionale adjointe, sans limitation de seuil ;
 - Madame Sylvie LEMONNIER, directrice régionale adjointe, sans limitation de seuil ;

9. Pour signer les décisions financières (titre 6) inférieures à 90 000 € HT à :
- Monsieur Laurent SCHEYER, directeur de la Direction Ecologie, et Madame Paula FERNANDES, son adjointe ;

B) Subdélégation de signature est donnée par Monsieur Patrick BERG :

1. En ce qui concerne la liquidation et le mandatement et dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :
 - Monsieur Christian GODILLON, directeur de la Direction Transports, et Monsieur Christophe GAMET, son adjoint, (BOP 203 et BOP 207) sans limitation de seuil.
2. En ce qui concerne la liquidation et le mandatement des dépenses d'un montant unitaire inférieur à 90 000 € HT, et dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :
 - Madame Sarah AMRI, directrice de la Direction Risques Industriels, Monsieur Yves BOULAIGUE, son adjoint (BOP 181 – actions 1 et 11) ;
 - Monsieur Philippe CHAPELET, directeur de la Direction Risques Naturels, Madame Marie-Line POMMET, son adjointe, et Pierre-Olivier DUBOIS, chef du département Prévision des Crues et Hydrométrie (BOP 181) ;
 - Monsieur Laurent SCHEYER, directeur de la Direction Écologie, et Madame Paula FERNANDES, son adjointe (BOP 113 – actions 2 et 7) ;
 - Monsieur Eric PELLOQUIN, directeur de la Direction Énergie Connaissance, (BOP 174, BOP 159-CGDD et BOP 217-CGDD) ;
 - Madame Anne DUCRUEZET (BOP 159-CGDD-et BOP 217 CGDD) ;
 - Madame Claire BASTY et Monsieur Sébastien GRENINGER (BOP 174) ;
 - Monsieur Jean-Emmanuel BOUCHUT, directeur de la Direction Aménagement, et Madame Laure VIE, son adjointe (BOP 113 – action 1 et BOP 135) ;
 - Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général, et Monsieur Frédéric LE LOUS, (BOP 217 CPPEDDMD et BOP 354 actions 5 et 6).
3. En ce qui concerne la liquidation et le mandatement des dépenses d'un montant unitaire inférieur à 200 000 € HT, et dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :
 - Mesdames Marie-Pierre NERARD, cheffe du département mobilité-sécurité routière-transport ferroviaire, et Frédérique MIALHE, son adjointe ;
 - Madame Isabelle SAINT PIERRE et Messieurs Nicolas MERY et Alex URBINO (BOP 203) ;
 - Monsieur Patrice WANDROL, chef du département transports routiers ;
 - Messieurs Olivier CALVET, chef de la division transports routiers à Toulouse, et Alain LUTTRINGER, chef de la division transports routiers à Montpellier ;
 - Monsieur Michel JAURY, chargé de mission ;
 - Madame Valérie VALLIN, cheffe du pôle environnement ;
 - Monsieur Franck PUAU, chef du pôle foncier ;
 - Mesdames et Messieurs Laurent ALONSO, Nicolas ASSEMAT, Vanessa CLEMENT, Nadine COUTIN, Olivier DAUPHIN, Jean-Christophe FRUHAUF, Gérard LAGARDE, Alexandre ROLLAND, et Béatrice TRINQUIER, responsables d'opérations (BOP 203) ;
 - Monsieur Jonathan BOISSONNADE, chef de la division gestion financière (BOP 203).
4. En ce qui concerne la liquidation et le mandatement des dépenses d'un montant unitaire inférieur à 10 000 € H.T., et dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :
 - Monsieur Philippe CHAPELET, directeur de la Direction Risques Naturels, et Madame Marie-Line POMMET, son adjointe (BOP 113 – Fonds AFITF) ;

et aux chefs de division du Département prévision des crues et hydrométrie de la Direction des Risques Naturels :

- Monsieur Jean-Jacques DELIBES, chef de la division Garonne -Tarn-Lot,
- Monsieur Eric MUTIN, chef de la division Méditerranée Ouest.

C) Subdélégation de signature est donnée par Monsieur Patrick BERG aux agents cités en annexe :

En ce qui concerne la validation dans Chorus DT, en tant que valideur VH1 ou VH2 (annexe A), des dépenses liées aux frais de déplacement et valideurs SG (annexe B) et GV (annexe C).

D) Subdélégation de signature est donnée par Monsieur Patrick BERG :

En ce qui concerne les engagements juridiques, la liquidation et le mandatement sur le BOP 354, action 5, des dépenses par carte achat d'un montant unitaire inférieur à 1 000 € HT, à :

- Madame Aurélie BOUSQUET, directrice de la Direction Appui Régional, et Monsieur Gil BOURDILLON, son adjoint ;
- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général.

E) Subdélégation de signature est donnée par Monsieur Patrick BERG :

1. En ce qui concerne les pièces de liquidation des dépenses liées à la paye, à :
 - Madame Aurélie BOUSQUET, directrice de la Direction Appui Régional et Monsieur Gil BOURDILLON, son adjoint ;
 - Madame Catherine REMY. Cheffe de la Division Ressources Humaines Mutualisées.
2. En ce qui concerne les pièces comptables et tous documents relatifs au recouvrement des recettes liées à la paye des agents, à :
 - Madame Aurélie BOUSQUET, directrice de la Direction Appui Régional, et Monsieur Gil BOURDILLON, son adjoint ;
3. En ce qui concerne les engagements financiers dans le cadre des compétences RH, et dans le respect d'un seuil d'engagement maximum fixé à 1 500 € TTC, à :
 - Madame Christine DACHICOURT-COSSART, cheffe du département des ressources humaines au secrétariat général.

Article 3 - Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 31 AOUT 2020

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement d'Occitanie,

Patrick BERG

ANNEXE A - Chorus DT - VH (valideur hiérarchique)

Structure de l'agent	Nom de l'agent	libellé structure
BERG Patrick		
DREAL Occitanie/DIR/CAB	LAMRANI-CARPENTIER Yamina	DREAL Occitanie/DIR/CAB+ Directeurs Métier et Chefs UID
DREAL Occitanie/DIR/CAB	FOREST Sébastien	DREAL Occitanie/DIR/CAB+ Directeurs Métier et Chefs UID
DREAL Occitanie/DIR/CAB	LEMONNIER Sylvie	DREAL Occitanie/DIR/CAB+ Directeurs Métier et Chefs UID
DREAL Occitanie/DIR/CAB	BECHU Dominique	DREAL Occitanie/DIR/CAB agents du Cabinet/Com uniquement
DREAL Occitanie/SG	ANDRIEUX Olivier	DREAL Occitanie/SG
DREAL Occitanie/DAR	HENRY Aurélie	DREAL Occitanie/DAR
DREAL Occitanie/DRN	CHAPELET Philippe	DREAL Occitanie/DRN
DREAL Occitanie/DRI	AMRI Sarah	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DT	GODILLON Christian	DREAL Occitanie/DT
DREAL Occitanie/ DE	SCHEYER Laurent	DREAL Occitanie/ DE
DREAL Occitanie/DEC	PELLOQUIN Eric	DREAL Occitanie/DEC
DREAL Occitanie/DA	BOUCHUT Jean-Emmanuel	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/UID11-66	DENIS Laurent	DREAL Occitanie/UID11-66
DREAL Occitanie/UID 30-48	CASTEL Pierre	DREAL Occitanie/UID 30-48
DREAL Occitanie/UID34	LABELLE Hervé	DREAL Occitanie/UID34
DREAL Occitanie/UID 31-09	BIRON Philippe	DREAL Occitanie/UID 65-32
DREAL Occitanie/UID 31-09	NIQUET Jean	DREAL Occitanie/UID 31-09
DREAL Occitanie/UID 81-12	BERLY Frédéric	DREAL Occitanie/UID 81-12
DREAL Occitanie/UID 82-46	CHAMPEIMONT Alain	DREAL Occitanie/UID 82-46
SECRETARIAT GENERAL (Olivier ANDRIEUX)		
DREAL Occitanie/ DI	MÉDARD Serge	DREAL Occitanie/DI
DREAL Occitanie/ DILA	ROOU Emilie	DREAL Occitanie/DILA
DREAL Occitanie/ DILA	ILHE Lucie	DREAL Occitanie/DILA
DREAL Occitanie/RH Form	DACHICOURT-COSSART Christine	DREAL Occitanie/RH Form
DREAL Occitanie/UJM	ZAREMSKI Andrzej	DREAL Occitanie/UJM
DREAL Occitanie/UPSI	MEDARD Serge	DREAL Occitanie/UPSI
DREAL Occitanie/MQCGS	SEYER Émeline	DREAL Occitanie/MQCGS
DREAL Occitanie/UGF	LE LOUS Frédéric	DREAL Occitanie/UGF (+ soutien technique)
DREAL Occitanie/UGF	LENUD Stéphanie	DREAL Occitanie (rôle de soutien technique uniquement)
DIRECTION APPUI REGIONAL (Auréli HENRY)		
DREAL Occitanie/Dar	BOURDILLON Gil	DREAL Occitanie/DAR
DREAL Occitanie/DCPM	JOBLON Sylvain	DREAL Occitanie/DCPM
DREAL Occitanie/DCPM	CATELLA Isabelle	DREAL Occitanie/DCPM
DREAL Occitanie/DRHM	REMY Catherine	DREAL Occitanie/DRHM
DREAL Occitanie/USSR	RUELLE Florence	DREAL Occitanie/USSR
DREAL Occitanie/USSR	JARRY Catherine	DREAL Occitanie/USSR
DIRECTION RISQUES NATURELS (Philippe CHAPELET)		
DREAL Occitanie/DRN	POMMET Marie-Line	DREAL Occitanie/DRN
DREAL Occitanie/DOHC	RANFAING David	DREAL Occitanie/DOHC
DREAL Occitanie/DOHC	AUGE Francis	DREAL Occitanie/DOHC
DREAL Occitanie/DOHC	SABATIER Anne	DREAL Occitanie/DOHC
DREAL Occitanie/DPRN	MERCE Julien	DREAL Occitanie/DPRN
DREAL Occitanie/DPRN	MONTEL Laurent	DREAL Occitanie/DPRN
DREAL Occitanie/DPRN	DOLLE-PICANDET Claire	DREAL Occitanie/DPRN
DREAL Occitanie/DPCH	DELIBES Jean-Jacques	DREAL Occitanie/DPCH
DREAL Occitanie/DPCH	DUBOIS Pierre-Olivier	DREAL Occitanie/DPCH
DREAL Occitanie/DPCH	MUTIN Eric	DREAL Occitanie/DPCH
DIRECTION RISQUES INDUSTRIELS (Sarah AMRI)		
DREAL Occitanie/DRI	BOULAIGUE Yves	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DRI	MEVEL Olivier	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DRI	FILLOUX Aurélie	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DRI	VERGNES Elsa	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DRI	DOUTION France	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DRI	CHOQUET Philippe	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DRI	CHERAMY Hervé	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DRI	CHARTIER Philippe	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DRI	ROULET Marie-Laure	DREAL Occitanie/DRI
DIRECTION TRANSPORTS (Christian GODILLON)		
DREAL Occitanie/DT	GAMET Christophe	DREAL Occitanie/DT
DREAL Occitanie/DPGF	BOISSONNADE Jonathan	DREAL Occitanie/DT
DREAL Occitanie/DPGF	CARLA Sophie	DREAL Occitanie/DPGF
DREAL Occitanie/DTR	WANDROL Patrice	DREAL Occitanie/DTR
DREAL Occitanie/DTR	CALVET Olivier	DREAL Occitanie/DTR
DREAL Occitanie/DTR	LUTTRINGER Alain	DREAL Occitanie/DTR
DREAL Occitanie/DTR	DONGAY Isabelle	DREAL Occitanie/DTR/DTRO registre
DREAL Occitanie/DTR	DUCOS Françoise	DREAL Occitanie/DTR/DTRO capacité professionnelle
DREAL Occitanie/DTR	VOTTERO Carole	DREAL Occitanie/DTR/DTRO registre
DREAL Occitanie/contrôle 66	KOCH Patrick	DREAL Occitanie/contrôle 66
DREAL Occitanie/contrôle 11	GASULLA Thierry	DREAL Occitanie/contrôle 11
DREAL Occitanie/contrôle 30-48	BEGHENNOU Bohalem	DREAL Occitanie/contrôle 30-48
DREAL Occitanie/contrôle 34	IMBERT Laurent	DREAL Occitanie/contrôle 34
DREAL Occitanie/contrôle 31nord	PAGES Pierre	DREAL Occitanie/contrôle 31nord
DREAL Occitanie/contrôle 09-31sud	CROS Patrick	DREAL Occitanie/contrôle 09-31sud

ANNEXE A - Chorus DT - VH (valeur hiérarchique)

DREAL Occitanie/contrôle 46-82	MASSIP Joëlle	DREAL Occitanie/contrôle 46-82
DREAL Occitanie/contrôle 81-12	CALMELS Céline	DREAL Occitanie/contrôle 81-12
DREAL Occitanie/contrôle 32-65	CICCONE Alain	DREAL Occitanie/contrôle 32-65
DREAL Occitanie/DMORN	SAINT PIERRE Isabelle	DREAL Occitanie/DMORN
DREAL Occitanie/DMORN	URBINO Alex	DREAL Occitanie/DMORN
DREAL Occitanie/DMORN	MERY Nicolas	DREAL Occitanie/DMORN
DREAL Occitanie/DMSR	NERARD Marie-Pierre	DREAL Occitanie/DMSR
DREAL Occitanie/DMSR	MIAILHE Frédérique	DREAL Occitanie/DMSR

DIRECTION ÉCOLOGIE (Laurent SCHEYER)

DREAL Occitanie/DE	FERNANDES Paula	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	DOUETTE Michaël	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	DENTAND Frédéric	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	FLIPO Stéphanie	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	ESTEBES Nathalie	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	ROUSSET Fabienne	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	CHEMIN Paul	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	BARBE Luc	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	LECAT Gabriel	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	PUECHBERTY Rachel	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	BLANC Michel	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	ZYRKOFF Bertille	DREAL Occitanie/DE

DIRECTION ENERGIE CONNAISSANCE (Eric PELLOQUIN)

DREAL Occitanie/USGA	BOUVRET Nicole	DREAL Occitanie/USGA
DREAL Occitanie/DSIG	DEFFIN Yann	DREAL Occitanie/DSIG
DREAL Occitanie/Denergie ouest	GRENINGER Sébastien	DREAL Occitanie/Denergie ouest
DREAL Occitanie/DDDP	DUCRUEZET Anne	DREAL Occitanie/DDDP
DREAL Occitanie/Denergie est	BASTY Claire	DREAL Occitanie/Denergie est
DREAL Occitanie/DAE	LAFOND Jean-Marie	DREAL Occitanie/DAE
DREAL Occitanie/DAE Ouest	PICHOT David	DREAL Occitanie/DAE Ouest
DREAL Occitanie/DS	LEGAIT Sylvia	DREAL Occitanie/DS

DIRECTION AMENAGEMENT (Jean-Emmanuel BOUCHUT)

DREAL Occitanie/DA	RIGAUD Isabelle	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/DA	BROSSARD LOTTIGIER Sylvie	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/DA	BLASER Jocelyne	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/DA	VIE Laure	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/DA	BRE Olivier	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/DA	CARIO Loïc	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/DA	CASSAR Yohan	DREAL Occitanie/DA

UID 11-66 (Laurent DENIS)

DREAL Occitanie/UID11-66	ZETTWOOG Thomas	DREAL Occitanie/UID11-66
DREAL Occitanie/UID11-66	ROLLOT Jean-Louis	DREAL Occitanie/UID11-66

UID 30-48 (Pierre CASTEL)

DREAL Occitanie/UID30-48	LAURENT Thibault	DREAL Occitanie/UID30-48
--------------------------	------------------	--------------------------

UID 34 (Hervé LABELLE)

--	--	--

UID 65-32 (Philippe BIRON)

DREAL Occitanie/UID 65-32	DELMAS Sophie	DREAL Occitanie/UID 65-32
---------------------------	---------------	---------------------------

UID 31-09 (Jean-NIQUET)

DREAL Occitanie/UID 31-09	CORTES Rémy	DREAL Occitanie/UID 31-09
DREAL Occitanie/UID 31-09	GERMAIN Hervé	DREAL Occitanie/UID 31-09

UID 81-12 (Frédéric BERLY)

DREAL Occitanie/UID 81-12	SABRI Lhassan	DREAL Occitanie/UID 81-12
DREAL Occitanie/UID 81-12	SOUYRI Jérôme	DREAL Occitanie/UID 81-12
DREAL Occitanie/UID 81-12	CHANTELAUVE Guillaume	DREAL Occitanie/UID 81-12
DREAL Occitanie/UID 81-12	GAUBERT Céline	DREAL Occitanie/UID 81-12
DREAL Occitanie/UID 81-12	FLOTTES Agathe	DREAL Occitanie/UID 81-12

UID 82-46 (Alain CHAMPEIMONT)

DREAL Occitanie/UID 82-46	ROGISTER Jean	DREAL Occitanie/UID 82-46
DREAL Occitanie/UID 82-46	VIGNAL Sébastien	DREAL Occitanie/UID 82-46

ANNEXE B - Chorus DT - Valideurs SG (service gestionnaire)

Structure de l'agent	Nom de l'agent	enveloppe gérée
DIRECTION		
DREAL Occitanie/DIR/CAB	MALOUVET ELISABETH	354 – DIR ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DIR/CAB	GAY MAGALI	354 – DIR ; 354 – syndicats non permanents
SECRETARIAT GENERAL (Olivier ANDRIEUX)		
DREAL Occitanie/UGF	LE LOUS Frédéric	DREAL Occitanie (rôle de soutien technique uniquement)
DREAL Occitanie/UGF	LENUD Stéphanie	DREAL Occitanie (rôle de soutien technique uniquement)
DREAL Occitanie/SG Direction	SENDER Claudine	354 – SG et sous-enveloppes SG ; 354 – syndicats permanents ; 354 – syndicats non permanents ; 354 – ASCE
DIRECTION APPUI REGIONAL (Aurélien HENRY)		
DREAL Occitanie/DAR	BROSSIER Corine	354 – DAR et sous-enveloppes DAR ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DAR	MILLON Marlène	354 – DAR et sous-enveloppes DAR ; 354 – syndicats non permanents
DIRECTION RISQUES NATURELS (Philippe CHAPELET)		
DREAL Occitanie/UGAF	BRUZOU Bernard	181ROME ; 354 – DRN ; 181-10-05 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UGAF	MASO Valérie	181ROME ; 354 – DRN ; 181-10-05 ; 354 – syndicats non permanents
DIRECTION RISQUES INDUSTRIELS (Sarah AMRI)		
DREAL Occitanie/DRI	DOUTON France	354 – DRI ; 181 – DRI ; 174 – DRI ;
DREAL Occitanie/DRI	MARTINAGE Marine	354 – DRI ; 181 – DRI ; 174 – DRI ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DRI	MACQ Alice	354 – DRI ; 181 – DRI ; 174 – DRI ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DRI	ROULET Marie- Laure	354 – DRI ; 181 – DRI ; 174 – DRI ; 354 – syndicats non permanents
DIRECTION TRANSPORTS (Christian GODILLON)		
DREAL Occitanie/DPGF	BOISSONNADE Jonathan	354 – DT ; 203 – DT ; 207 – DT ; syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DPGF	RABAUD Annie	354 – DT ; 203 – DT ; 207 – DT ; syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DTR	VUILLEMIN Michèle	354 – DT ; 203 – DT ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DMORN	REQUIRAND Nadine	354 – DT ; 203 – DT ; 354 – syndicats non permanents
DIRECTION ÉCOLOGIE (Laurent SCHEYER)		
DREAL Occitanie/DE	ESTEBES Nathalie	354 – DE ; 113-07-31-DE ; 354 syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DE	DUROYON Alain	354 – DE ; 113-07-31-DE ; 113-07-41-DE ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DE	MALADEN Sylvie	354 – DE ; 113-07-31-DE ; 113-07-41-DE ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DE	ROUDIL Marie-Christine	354 – DE ; 113-07-31-DE ; 113-07-41-DE ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DE	BUITRAGO Manuela	354 – DE ; 113-07-31-DE ; 113-07-41-DE
DREAL Occitanie/DE	GAYRAUD Nicolas	354 – DE ; 113-07-31-DE ; 113-07-41-DE
DREAL Occitanie/DE	MARTINS Brigitte	354 – syndicats non permanents
DIRECTION ENERGIE CONNAISSANCE (Eric PELLOQUIN)		
DREAL Occitanie/USGA	BOUVRET Nicole	354 – DEC ; 159 – DEC ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/USGA	SZOSTKA Céline	354 – DEC ; 159 – DEC ; 354 – syndicats non permanents
DIRECTION AMENAGEMENT (Jean-Emmanuel BOUCHUT)		
DREAL Occitanie/DA	DUTERTRE Isabelle	354 – DA ; 135 – DA ; 113-01-10 DA ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DA	ROUSSEL Anne	354 – DA ; 135 – DA ; 113-01-10 DA ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DA	DURANT Sandrine	354 – DA ; 135 – DA ; 113-01-10 DA ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DA	D'HENRI Françoise	354 – DA ; 135 – DA ; 113-01-10 DA ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DA	MERLAND Yannick	354 – DA ; 135 – DA ; 113-01-10 DA ; 354 – syndicats non permanents
UID 11-66 (Laurent DENIS)		
DREAL Occitanie/UID11-66	MAUSSANG Marie-Dominique	354 – UID11-66 ; 181 – UID11-66 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID11-66	VAN-PRAET Maryline	354 – UID11-66 ; 181 – UID11-66 ; 354 – syndicats non permanents
UID 30-48 (Pierre CASTEL)		
DREAL Occitanie/UID30-48	JULIEN Josiane	354 – UID30-48 ; 181 – UID30-48 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID30-48	BOURGOIN Christophe	354 – UID30-48 ; 181 – UID30-48 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID30-48	RABIER Huguette	354 – UID30-48 ; 181 – UID30-48 ; 354 – syndicats non permanents
UID 34 (Hervé LABELLE)		
DREAL Occitanie/UID34	Hervé LABELLE	354 – UID34 ; 181 – UID34 ; 354 – syndicats non permanents
UID 65-32 (Philippe BIRON)		
DREAL Occitanie/UID 65-32	PLAGNET Sophie	354 – UID65-32 ; 181 – UID65-32 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 65-32	CLUCHIER Viviane	354 – UID65-32 ; 181 – UID65-32 ; 354 – syndicats non permanents
UID 31-09 (Jean-NIQUET)		
DREAL Occitanie/UID 31-09	JOFFRES Candice	354 – UID31-09 ; 181 – UID31-09 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 31-09	FONTAINE Rebecca	354 – UID31-09 ; 181 – UID31-09 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 31-09	MARTINEZ Dominique	354 – UID31-09 ; 181 – UID31-09 ; 354 – syndicats non permanents
UID 81-12 (Frédéric BERLY)		
DREAL Occitanie/UID 81-12	REQUENA Carmen	354 – UID81-12 ; 181 – UID81-12 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 81-12	CALMEJANE Martine	354 – UID81-12 ; 181 – UID81-12 ; 354 – syndicats non permanents
UID 82-46 (Alain CHAMPEIMONT)		
DREAL Occitanie/UID 82-46	POMA Armelle	354 – UID82-46 ; 181 – UID82-46 ; 354 – syndicats non permanents

ANNEXE C - Chorus DT - GV (gestionnaire valideur)

Structure de l'agent	Nom de l'agent	enveloppe gérée
	BERG Patrick	
SECRETARIAT GENERAL (Olivier ANDRIEUX)		
DREAL Occitanie/UGF	LE LOUS Frédéric	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie
DREAL Occitanie/UGF	LENUD Stéphanie	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie
DIRECTION RISQUES NATURELS (Philippe CHAPELET)		
DREAL Occitanie/UGAF	BRUZOU Bernard	181-10-05 ; 181ROME
DREAL Occitanie/UGAF	MASO Valérie	181-10-05 ; 181ROME
DIRECTION RISQUES INDUSTRIELS (Sarah AMRI)		
DREAL Occitanie/DRI	DOUTON France	181 – DRI ; 174 – DRI
DREAL Occitanie/DRI	MARTINAGE Marine	181 – DRI ; 174 – DRI
DREAL Occitanie/DRI	MACQ Alice	181 – DRI ; 174 – DRI
DIRECTION TRANSPORTS (Christian GODILLON)		
DREAL Occitanie/DPGF	BOISSONNADE Jonathan	203 – DT ; 207 – DT
DREAL Occitanie/DPGF	RABAUD Annie	203 – DT ; 207 – DT
DREAL Occitanie/DTR	VUILLEMIN Michèle	203 – DT
DREAL Occitanie/DMORN	REQUIRAND Nadine	203 – DT
DIRECTION ÉCOLOGIE (Laurent SCHEYER)		
DREAL Occitanie/DE	ZYRKOFF Bertille	113-07-31-DE ; 113-07-41-DE
DREAL Occitanie/DE	DUROYON Alain	113-07-31-DE ; 113-07-41-DE
DREAL Occitanie/DE	MALADEN Sylvie	113-07-31-DE ; 113-07-41-DE
DIRECTION ENERGIE CONNAISSANCE (Eric PELLOQUIN)		
DREAL Occitanie/USGA	BOUVRET Nicole	159 – DEC
DREAL Occitanie/USGA	SZOSTKA Céline	159 – DEC
DIRECTION AMENAGEMENT (Jean-Emmanuel BOUCHUT)		
DREAL Occitanie/DA	D'HENRI Françoise	134 – DA ; 113-01-10-DA
UID 11-66 (Laurent DENIS)		
DREAL Occitanie/UID11-66	VAN-PRAET Maryline	181 – UID 11-66
UID 30-48 (Pierre CASTEL)		
DREAL Occitanie/UID 30-48	CASTEL Pierre	181 – UID 30-48
DREAL Occitanie/UID30-48	JULIEN Josiane	181 – UID 30-48
UID 34 (Hervé LABELLE)		
DREAL Occitanie/UID34	LABELLE Hervé	181 – UID 34
UID 65-32 (Philippe BIRON)		
DREAL Occitanie/UID 65-32	PLAGNET Sophie	181 – UID 65-32
DREAL Occitanie/UID 65-32	CLUCHIER Viviane	181 – UID 65-32
UID 31-09 (Jean-NIQUET)		
DREAL Occitanie/UID 31-09	JOFFRES Candice	181 – UID 31-09
DREAL Occitanie/UID 31-09	FONTAINE Rebecca	181 – UID 31-09
DREAL Occitanie/UID 31-09	MARTINEZ Dominique	181 – UID 31-09
UID 81-12 (Frédéric BERLY)		
DREAL Occitanie/UID 81-12	CALMEJANE Martine	181 – UID 81-12
DREAL Occitanie/UID 81-12	REQUENA Carmen	181 – UID 81-12
UID 82-46 (Alain CHAMPEIMONT)		
DREAL Occitanie/UID 82-46	POMA Armelle	181 – UID 82-46

31– DIRECTION REGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU
LOGEMENT – DIRECTION

R76-2020-08-31-003

Décision de subdélégation de signature pour
l'ordonnancement secondaire pour les dépenses et recettes
du programme 113

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT DE LA RÉGION OCCITANIE**

**DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
POUR LES DÉPENSES ET RECETTES RELEVANT DU PROGRAMME :
N° 113 : « URBANISME, PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ » PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE**

**Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de la région Occitanie,**

- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu** le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement prévue aux articles L122-1 et L122-7 du code de l'Environnement ;
- Vu** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Vu** le décret en conseil des ministres du 24 octobre 2018 portant nomination d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne (hors classe) ;
- Vu** l'arrêté du 29 novembre 2018 du préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne portant délégation de signature au préfet de la région Occitanie en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le BOP 113 « urbanisme, paysage et biodiversité » plan Loire grandeur nature ;
- Vu** l'arrêté du 18 octobre 2019 de la ministre de la transition écologique et solidaire et de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, désignant Monsieur Patrick BERG directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie à compter du 1^{er} décembre 2019 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 8 novembre 2019 donnant délégation de signature, à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie, en sa qualité de responsable d'unité opérationnelle, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur le budget opérationnel de programme n° 113 « urbanisme, paysage et biodiversité » plan Loire grandeur nature (titres 3, 5 et 6).

Décide :

Article 1 - Subdélégation de signature est donnée par Monsieur Patrick BERG à :

- Monsieur Sébastien FOREST, directeur régional adjoint,
- Madame Sylvie LEMONNIER, directrice régionale adjointe,
- Monsieur Laurent SCHEYER, directeur de la direction écologie,
- Madame Paula FERNANDES, directrice adjointe de la direction écologie.

à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des recettes et des dépenses imputées sur le BOP 113 « urbanisme, paysage et biodiversité » plan Loire grandeur nature.

Article 2 - Sont exclus de la présente subdélégation :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- en cas de demande de passer outre le refus de visa du contrôleur budgétaire, la lettre de saisine du ministre concerné ;
- en cas d'avis préalable défavorable, la décision de l'ordonnateur informant le contrôleur budgétaire des motifs de ne pas se conformer à l'avis donné ;
- les décisions financières relevant du titre 6 d'un montant égal ou supérieur à 150 000 € ;
- les courriers et décisions adressés à l'attention personnelle des élus locaux.

Article 3 - Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 31 AOUT 2020

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement d'Occitanie,

Patrick BERG

31– DIRECTION REGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU
LOGEMENT – DIRECTION

R76-2020-08-31-002

DREAL : arrêté portant subdélégation de signature du
DREAL aux agents - Niveau régional



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Secrétariat général

Affaire suivie par : Véronique VIALA
Téléphone : 05 62 30 26 67
Courriel : veronique.viala@developpement-durable.gouv.fr

Arrêté portant subdélégation de signature du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement aux agents de la DREAL Occitanie Niveau régional

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de la
région Occitanie,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret en conseil des ministres du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Étienne GUYOT préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 août 2019 du préfet de région, préfet de la Haute-Garonne, fixant l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2019 de la ministre de la transition écologique et solidaire et de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, désignant Monsieur Patrick BERG directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mai 2020 du préfet de région, préfet de la Haute-Garonne, portant délégation de signature à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Arrête :

Article 1 - Subdélégation de signature est donnée par Monsieur Patrick BERG à :

- Monsieur Joël DURANTON, directeur régional adjoint,
- Monsieur Sébastien FOREST, directeur régional adjoint,
- Madame Yamina LAMRANI-CARPENTIER, directrice régionale adjointe,
- Madame Sylvie LEMONNIER, directrice régionale adjointe.

à l'effet de signer dans les domaines d'intervention de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie, au nom du préfet de région, exception faite du point A-2-b-Concessions de logements.

Article 2 - La subdélégation de signature conférée par l'article 1 sera exercée selon les domaines suivants, par :

A) Personnel

A1 - pour la gestion administrative et financière des agents de la DREAL selon les modalités précisées dans la note d'organisation du secrétariat général :

- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général, et Christine DACHICOURT-COSSART, cheffe du département gestion des ressources humaines ;

A2 - pour la gestion des agents placés sous leur autorité hiérarchique (délégation limitée aux congés, RTT, récupérations spécifiques et autorisations d'absence tels que prévus par le règlement intérieur, ainsi que les ordres de mission temporaires sur le territoire national) :

- Mesdames et Messieurs Hélène GOUIRY, Lucie ILHE, Frédéric LE LOUS, Serge MEDARD, Agathe ROCA, Émilie ROOU, Émeline SEYER, et Andrzej ZAREMSKI ;
- Madame Aurélie BOUSQUET, directrice de la Direction Appui Régional, et Monsieur Gil BOURDILLON, son adjoint :
ainsi que :
- Mesdames et Messieurs Sabrina BOURNONVILLE, Laurent BRINO, Isabelle CATELLA, Philippe CLERGUE, Michelle DOMAS, Catherine JARRY, Sylvain JOBLON, Aline QUARIN, Catherine REMY, Florence RUELLE, Leyla TAHA, Nicolas TRAVERS ;
- Mesdames BECHU Dominique, directrice du Cabinet et de la Communication, et Brigitte PONCET ;
- Madame Sarah AMRI, directrice de la Direction Risques Industriels, et Monsieur Yves BOULAIGUE, son adjoint,
ainsi que :
- Mesdames et Messieurs Marie-Hélène BOUISSAC, Philippe CHARTIER, Hervé CHERAMY, Philippe CHOQUET, Olivier MEVEL et Elsa VERGNES ;
- Monsieur Philippe CHAPELET, directeur de la Direction Risques Naturels, et Madame Marie-Line POMMET, son adjointe ;

ainsi que :

- Mesdames et Messieurs Jean-Nicolas AUDOUY, Francis AUGE, Anne BEAUMEL, Jean-Jacques DELIBES, Claire DOLLE, Pierre-Olivier DUBOIS, Aurélie ESCUDIER, Mathias GUIN, André HEBRARD, Patrice LAPERGUE Arthur MARCHANDISE, Julien MERCÉ, Eric MUTIN, David RANFAING, Anne SABATIER ;

- Messieurs Christian GODILLON, directeur de la Direction Transports, et Christophe GAMET son adjoint,
ainsi que :
 - Mesdames et Messieurs Jonathan BOISSONNADE, Olivier CALVET, Michel JAURY, Alain LUTTRINGER, Nicolas MERY, Frédérique MIAILHE, Marie-Pierre NERARD, Isabelle SAINT PIERRE, Alex URBINO, Patrice WANDROL, chefs ou adjoints de départements ou de division à la direction Transports ;
 - Mesdames et Messieurs Ghislaine BELIS, Bohalem BEGHENNOU, Céline CALMELS, Sophie CARLA, Alain CICCONE, Patrick CROS, Isabelle DONGAY, Françoise DUCOS, Thierry GASULLA, Laurent IMBERT, Patrick KOCH, Philippe LEGRAS, Joëlle MASSIP, Pierre PAGES, Pascal POUYANNE, Franck PUAU, Gilles RIERE, Valérie VALLIN, Carole VOTTERO, responsables de pôles à la direction Transports) ;
- Monsieur Laurent SCHEYER, directeur de la Direction Écologie, et Madame Paula FERNANDES, son adjointe,
ainsi que :
 - Messieurs Michel BLANC et Frédéric DENTAND, chefs de département ;
 - Mesdames et Messieurs Luc BARBE, Paul CHEMIN, Michaël DOUETTE, Stéphanie FLIPO, Gabriel LECAT, Rachel PUECHBERTY, Fabienne ROUSSET et Bertille ZYRKOFF ;
- Monsieur Eric PELLOQUIN, directeur de la Direction Énergie et Connaissance,
ainsi que :
 - Mesdames et Messieurs Claire BASTY, Nicole BOUVRET-SCHWINTE, Yann DEFFIN, Anne DUCRUEZET, Sébastien GRENINGER, Jean-Marie LAFOND, Sylvia LEGAIT, David PICHOT ;
- Messieurs Jean-Emmanuel BOUCHUT, directeur de la Direction Aménagement, et Laure VIE, son adjointe,
ainsi que :
 - Mesdames et Messieurs Jocelyne BLASER, Olivier BRE, Sylvie BROSSARD-LOTTIGIER, Loïc CARIO, Yoan CASSAR, Isabelle RIGAUD, Muriel SAINT-SARDOS ;
- Monsieur Laurent DENIS, chef de l'Unité inter-départementale de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, et Yannis ACCABAT, son adjoint ;
- Messieurs Pierre CASTEL, chef de l'Unité inter-départementale du Gard et de la Lozère, et Thibault LAURENT, son adjoint ;
- Monsieur Hervé LABELLE, chef de l'Unité départementale de l'Hérault ;
- Monsieur Philippe BIRON, chef de l'Unité inter-départementale des Hautes-Pyrénées et du Gers, et Sophie DELMAS, son adjointe ;
- Messieurs Jean NIQUET, chef de l'Unité inter-départementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège, Rémy CORTES, son adjoint, et Hervé GERMAIN, chef de subdivision ;

- Monsieur Frédéric BERLY, chef de l'Unité inter-départementale du Tarn et de l'Aveyron ;
- Monsieur Alain CHAMPEIMONT, chef de l'Unité inter-départementale du Tarn-et-Garonne et du Lot.

B) Responsabilité civile

- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général ;

C) Gestion du patrimoine

- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général.

Article 3 - Subdélégation est également accordée, selon les modalités précisées dans les notes d'organisation :

A) pour les affaires relevant des attributions :

du Secrétariat Général, à :

- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général ;
ainsi qu'à :
- Mesdames et Messieurs Christine DACHICOURT-COSSART, Cécile GHIONE, Hélène GOUIRY, Lucie ILHE, Frédéric LE LOUS, Serge MEDARD, Agathe ROCA, Emilie ROOU, Émeline SEYER, Véronique VIALA et Andrzej ZAREMSKI ;

de la Direction Risques Industriels, à :

- Madame Sarah AMRI, directrice de la Direction Risques Industriels, et Monsieur Yves BOULAIGUE, son adjoint,
ainsi qu'à :
- Mesdames et Messieurs Marie-Hélène BOUISSAC, Philippe CHARTIER, Hervé CHERAMY, Philippe CHOQUET, Olivier MEVEL et Elsa VERGNES ;

de la Direction Risques Naturels, à :

- Messieurs Philippe CHAPELET, directeur de la Direction Risques Naturels, et Marie-Line POMMET, son adjointe,
ainsi qu'à :
- Mesdames et Messieurs Francis AUGE, Jean-Jacques DELIBES, Claire DOLLE, Pierre-Olivier DUBOIS, Julien MERCÉ, Eric MUTIN, David RANFAING, et Anne SABATIER ;

de la Direction Transports, à :

- Messieurs Christian GODILLON, directeur de la Direction Transports, et Christophe GAMET, son adjoint,

ainsi qu'à :

- Mesdames et Messieurs Jonathan BOISSONNADE, Olivier CALVET, Michel JAURY, Alain LUTTRINGER, Nicolas MERY, Frédérique MIAILHE, Marie-Pierre NERARD, Isabelle SAINT PIERRE, Alex URBINO, Patrice WANDROL, chefs ou adjoints de départements ou de division à la direction Transports ;

de la Direction Ecologie, à :

- Monsieur Laurent SCHEYER, directeur de la Direction Écologie, et Madame Paula FERNANDES, son adjointe,
ainsi qu'à :
- Messieurs Michel BLANC, Frédéric DENTAND et Michaël DOUETTE ;

de la Direction Energie et Connaissance, à :

- Monsieur Eric PELLOQUIN, directeur de la Direction Énergie et Connaissance,
ainsi qu'à :
- Mesdames et Messieurs Claire BASTY, Yann DEFFIN, Anne DUCRUEZET, Sébastien GRENINGER, Jean-Marie LAFOND, Sylvia LEGAIT, David PICHOT, Sandrine RICCIARDELLA, Virginie RIVERE, Ludivine VAN DUICK ;

de la Direction Aménagement, à :

- Monsieur Jean-Emmanuel BOUCHUT, directeur de la Direction Aménagement, et Madame Laure VIE, son adjointe,
ainsi qu'à :
- Mesdames et Messieurs Fabienne ATHANASE, Jocelyne BLASER, Olivier BRE, Sylvie BROSSARD- LOTTIGIER, Yoan CASSAR, Isabelle RIGAUD, Muriel SAINT-SARDOS ;

de la Direction Appui Régional, à :

- Madame Aurélie BOUSQUET, directrice de la Direction Appui Régional, et Monsieur Gil BOURDILLON, son adjoint ;

du Cabinet de Direction et Communication, à :

- Madame BECHU Dominique, directrice du cabinet et de la communication ;

des Unités Interdépartementales, à :

- Monsieur Laurent DENIS, chef de l'Unité inter-départementale de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, et Yannis ACCABAT, son adjoint ;
- Messieurs Pierre CASTEL, chef de l'Unité inter-départementale du Gard et de la Lozère, et Thibault LAURENT, son adjoint ;
- Monsieur Hervé LABELLE, chef de l'Unité départementale de l'Hérault ;
- Monsieur Philippe BIRON, chef de l'Unité inter-départementale des Hautes-Pyrénées et du Gers, et Sophie DELMAS, son adjointe ;

- Messieurs Jean NIQUET, chef de l'Unité inter-départementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège, Rémy CORTES, son adjoint, et Hervé GERMAIN, chef de subdivision ;
 - Monsieur Frédéric BERLY, chef de l'Unité inter-départementale du Tarn et de l'Aveyron ;
 - Messieurs Alain CHAMPEIMONT, chef de l'Unité inter-départementale du Tarn-et-Garonne et du Lot.
- B) en ce qui concerne le transport public routier de personnes et de marchandises et commissionnaires de transport :
- Monsieur Patrice WANDROL, chef du département transports routiers, ainsi que Mesdames et Messieurs Olivier CALVET, Isabelle DONGAY, Michel JAURY, Alain LUTTRINGER et Carole VOTTERO pour toutes autorisations ou licences qui permettent l'exercice des activités de transport de personnes ou de marchandises, ou des activités associées au transport, dans le cadre de la Loi d'Orientation des Transports intérieurs du 30 décembre 1982, et des textes pris pour son application;
- C) en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage des investissements routiers sur voirie nationale et opérations dont l'État est le maître d'ouvrage, y compris autoroutes et voies express :
- Messieurs Christian GODILLON, directeur de la Direction Transports, et Christophe GAMET, son adjoint, pour tous les actes nécessaires à la libération des emprises nécessaires aux projets routiers (acquisitions amiables, expropriations, occupations temporaires), à leur gestion ultérieure et à la gestion du domaine public routier national, à l'exclusion des arrêtés ordonnant l'ouverture des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et des enquêtes parcellaires et arrêtés de cessibilité, en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et du code de l'urbanisme et du code général de la propriété des personnes publiques ;
 - Madame Isabelle SAINT PIERRE, Messieurs Nicolas MERY, Franck PUAU et Alex URBINO, pour tous les actes précédents.

Article 4 - L'arrêté de subdélégation de signature du 26 mai 2020 est abrogé.

Article 5 - Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 31 AOUT 2020

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement d'Occitanie,

Patrick BERG